

Et si Aadhaar contribuait à la réinsertion des enfants des rues ?

Grâce au projet de recensement multibiométrique Aadhaar, l'Inde a déjà permis la création d'un milliard d'identités numériques couvrant divers segments démographiques. Les enfants qui survivent sans leurs parents et sans logement pourront bientôt obtenir une carte Aadhaar. Un pas titanesque vers la réinsertion !

JUSTICE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

POSTÉ LE 03.03.17

Malgré la croissance économique de l'Inde, la pauvreté qui règne dans le pays est encore très élevée et les enfants vivant dans la rue, nombreux. L'UNICEF estime qu'il y aurait plus de 10 millions d'enfants des rues en Inde, principalement dans les grands centres urbains que sont Delhi, Calcutta, Bombay et Chennai. Or, 80 % des enfants qui vivent dans la rue n'ont pas d'identité et cela représente le plus grand obstacle à l'accès à des services et bénéfices délivrés par le gouvernement. Les associations humanitaires se battent pour que les enfants vulnérables obtiennent une scolarisation et un accès aux organismes de santé.

Une procédure de sécurité, pour la prise en charge et la protection de ces enfants, a été conçue pour améliorer leurs conditions de vie, dans le cadre d'une campagne « Street to School ». Prochainement, grâce à **Aadhaar**, les enfants des rues mais aussi les orphelins et les enfants abandonnés pourront s'inscrire au programme et prendre progressivement le chemin de la réhabilitation sociale. Cette procédure, approuvée par le Ministère de la Femme et du développement de l'Enfant, concerne les enfants des rues, les orphelins et les enfants abandonnés.

Carte Aadhaar, stratégie d'émission :

- Aucune **donnée biométrique** n'est enregistrée pour les enfants de moins de 5 ans pour la simple et bonne raison que les **empreintes digitales** changent constamment à cet âge et se stabilisent avec le temps. Durant cette phase, le compte de l'enfant sera directement relié à celui de son parent ou tuteur.
- Les **données biométriques** seront collectées après 5 ans et reliées à la **carte Aadhaar** grâce à une mise à jour **biométrique**.

D'autres mesures clés comprennent l'assurance maladie, les comptes bancaires et le parrainage financier pour les familles afin de répondre aux besoins médicaux et nutritionnels d'un enfant.